

BUREAUX: RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS: ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 43 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. -- L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. -- On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Ballier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 47, m., 12 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 33, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 39, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 6 55, 7 55, 9 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 40, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

### AVIS

A dater du mercredi 1<sup>er</sup> juillet prochain, le Bureau de la Perception, qui était rue de l'Union, est transféré Grande-Rue, n° 11, au fond de la deuxième cour. 6349

### BOURSE DE PARIS

DU 23 JUIN	
3 0/0 .....	59 45
4 1/2 .....	87 00
Emprunts (5 0/0) .....	95 45
DU 26 JUIN	
3 0/0 .....	59 45
4 1/2 .....	86 50
Emprunts (5 0/0) .....	95 60

### ROUBAIX 26 JUIN 1874

### BULLETIN DU JOUR

La séance d'hier à l'Assemblée n'a présenté qu'un intérêt très-secondaire. On s'est occupé du projet de création de nouvelles Facultés de médecine qui est venu en délibération. Un contre-projet de M. Buisson, déclarant qu'une seule nouvelle Faculté serait suffisante, a été rejeté par 487 voix contre 141. Il a été décidé qu'on passerait à la troisième lecture du projet. Il est probable qu'on se bornera à créer des Facultés de médecine à Bordeaux et à Lyon.

La proposition tendant à ouvrir un crédit de 350,000 fr. pour les remboursements relatifs à l'importation des huiles minérales d'origine anglaise a été adoptée. Sur la demande de M. de Cissey, ministre de la guerre, le projet de M. Denormandie a été mis en tête de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Il faut remarquer le singulier courant que suit l'opinion publique. L'Univers en vient à dire que, pour la troisième fois, la République est sur le point de faire l'Empire.

« La France préférera toujours un gouvernement d'ordre matériel au désordre républicain; elle hait instinctivement la République, elle aime la monarchie. Entre la République et l'Empire, le choix ne serait pas douteux. Le gros de la nation, qui ne fait pas de haute politique, considère avant tout ses intérêts immédiats; les deux tiers des Français n'ont gardé d'autre souvenir de l'Empire que celui des dix-huit ans de sécurité, de travail et d'enrichissement. La République, qui n'offre que des perspectives inquiétantes, pousse à l'Empire; le progrès que le parti républicain paraît avoir fait aux élections tourne au profit du parti bonapartiste. »

Voici une nouvelle qui ne serait pas sans importance si elle se confirmait: La Nazione et le Fanfulla assurent que le gouvernement allemand a proposé dernièrement à l'Italie d'entrer dans une combinaison diplomatique dont le but serait d'éviter, autant que possible, de nouvelles complications par suite de la question d'Orient. D'après la Nazione, le gouvernement italien serait tout disposé à user de toute son influence pour maintenir la tranquillité et la paix. Le Fanfulla assure, d'autre part, que la Russie, l'Angleterre et l'Allemagne se seraient mises complètement d'accord sur ce sujet.

Dans un banquet donné par la société des marchands tailleurs à l'occasion de l'admission de MM. Disraëli, de lord Derby et de lord Salisbury, comme membres honoraires de cette société, M. Disraëli a défendu l'égalité religieuse et nie la décadence de l'Eglise anglicane. Il a conseillé de décourager les opinions excentriques, sans employer toutefois la persécution. M. Disraëli a rendu hommage à la loyauté des Anglais qui respectent leurs institutions politiques; parce que la reine représente la majesté des lois. « La Chambre des Lords, » dit M. Disraëli, quoique héréditaire, est un vrai Sénat représentatif. La Chambre des Communes représente plus de deux millions d'électeurs. Ces institutions sont le meilleur gage de sécurité pour les trente millions de sujets de la reine. Le devoir du gouvernement est de guider et de stimuler le peuple et de se mettre à la disposition des faibles. M. Disraëli a défendu aussi le libre-échange et a ajouté que le peuple anglais était calme, prospère et satisfait.

Quand à l'état de choses à l'étranger il est sur quelques points, dit le ministre, « incertain, » mais jamais les grandes puissances n'ont montré un plus vif et un plus sincère désir d'obtenir la confiance et l'amitié de l'Angleterre.

Lord Derby, répondant à un toast, déclare ensuite que l'aspect général de l'Europe présente une tendance de plus en plus calme. L'Angleterre fera tout son possible pour encourager cette tendance. Le premier devoir d'un ministre anglais, a ajouté lord Derby, est de maintenir la paix de l'Angleterre, mais le second est de maintenir la paix de l'Europe.

En dernière analyse, le cabinet anglais penche évidemment à croire que l'Europe restera dans des errements pacifiques.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 25 juin 1874. Vous connaissez maintenant la lettre adressée par l'ancien ministre de Louis-Philippe, le comte de Montalivet, à M. Casimir Périer; cet acte d'adhésion à un programme républicain, de la part d'un ancien serviteur de la monarchie, est une véritable apostasie. Quelle dérision de venir déclarer à M. Casimir Périer qu'il se montre une fois de plus le digne héritier du nom qu'il porte, au moment même où il trahit les traditions de l'un des plus énergiques défenseurs des institutions monarchiques! Elles ont été renversées en 1848, précisément par des républicains auxquels M. de Montalivet et le fils de M. Casimir Périer se rallient aujourd'hui! M. Thiers a été, lui aussi, l'un des destructeurs de la monarchie de 1830, et voilà M. de Montalivet et Casimir Périer qui se font les compères de M. Thiers et se mettent à sa suite, pour fonder une république prétendue conservatrice!

En vérité, notre époque est destinée à voir se multiplier toutes les aberrations, même de la part d'anciens ministres qu'une extrême vieillesse devrait rendre plus prudents et plus clairvoyants, à moins qu'elle ne

leur ait fait perdre complètement le raison.

M. de Montalivet, pour arriver, à l'âge de 80 ans, à se faire républicain, se dit démissionnaire par les manifestes royaux de 1871, sous prétexte qu'ils sont contraires à l'établissement d'une monarchie véritablement constitutionnelle et au droit de la France de disposer d'elle-même. Les manifestes Royaux et les nombreuses lettres de M. le comte de Chambord protestent contre l'assertion de M. de Montalivet, et le Chef de la Maison de Bourbon n'a pas cessé de proclamer qu'il ne voulait et ne pourrait rien faire sans la France et hors la France.

M. Thiers nous a montré vers quel abîme la république conservatrice pouvait précipiter la France, et, malgré cette douloureuse et si récente expérience, MM. de Montalivet et Casimir Périer consentent à leurs amis du centre droit de recommencer la politique de M. Thiers! C'est une véritable trahison des intérêts du pays.

Hier soir, le Journal de Paris tenait contre M. le comte de Chambord le même langage que M. de Montalivet. Est-ce un mot d'ordre? Est-ce un parti pris de détruire les résultats de la visite du 5 août à Frohsdorf?

Des journaux prétendent que M. de Montalivet, ancien ministre intime de Louis-Philippe, ancien intendant général de la liste civile, ne peut avoir écrit cette lettre, sans en avoir obtenu l'autorisation des princes d'Orléans. Nous ne pouvons croire à une pareille autorisation qui serait un démenti donné aux déclarations faites par M. le comte de Paris, au nom de tous les membres de sa famille.

La profession de foi républicaine de M. de Montalivet est d'autant plus étrange que cet ancien ministre de Louis-Philippe a été, après la révolution de 1848, un des premiers, avec MM. Niel, Guizot, Salvandy, à demander ce qu'on appelait la fusion. Les radicaux sont étonnés de l'adhésion républicaine de M. de Montalivet, Casimir Périer et de tous les autres membres du centre droit et du centre gauche.

Pour juger de l'acharnement, avec lequel le gouvernement prussien persécute les évêques il faut lire l'extrait suivant d'une correspondance adressée d'Osatro à la Germania de Berlin:

« L'archevêque avait été condamné à une nouvelle amende de 1,000 thalers pour infraction aux lois de mai. Comme on avait déjà tout saisi à Posen, on donna au tribunal du cercle d'Osatro l'ordre de faire faire une saisie dans la prison de l'archevêque, l'huissier M... se présente donc le 15 juin à la prison du tribunal de cercle et lui conduit dans la cellule de l'archevêque après avoir montré l'ordre qu'il était chargé d'exécuter; il ouvrit la seule armoire qui se trouvait dans la chambre, pour chercher des objets susceptibles d'être saisis, et il ne trouva naturellement rien. Il demanda ensuite à qui appartenaient les malles et on lui répondit qu'elles appartenaient au fisc. L'huissier partit donc sans avoir rien pu saisir; mais il revint une heure après pour examiner la croix épiscopale et l'anneau qu'il avait vu sur la personne de Mgr Ledochowski. Seulement comme il n'était pas chargé par l'autorité judiciaire d'entrer une seconde fois dans la prison de l'archevêque, on refusa de le recevoir. »

P. S. — La lettre de M. de Montalivet est très froidement accueillie, ce soir, par les organes du centre droit; on lit dans la Presse: « M. le comte de Montalivet y a dit assurément des choses très sensées et qui ont une grande portée venant d'un

ami particulier des princes d'Orléans, mais peut-être aurait-il eu plus de chances d'entraîner à son opinion, s'il avait ménagé davantage la modestie du destinataire de la lettre et même la modestie de celui qui l'a écrite. »

On écrit de Versailles à la Presse: « Je crois pouvoir affirmer qu'il est inexact que M. le Maréchal de Mac-Mahon ait donné à M. le duc Pasquier soit directement, soit indirectement, mandat pour parler en son nom à la commission des Neuf. »

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du 25 juin.

La séance est ouverte à 2 heures 45. Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant approbation de la convention de poste, conclue entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, le 28 avril 1874.

Ce projet est adopté à l'unanimité. L'Assemblée passe ensuite à la troisième délibération sur le projet de loi relatif aux frais de reconstitution des registres de l'état-civil de Montmédy.

Quand ce projet de loi est adopté, la Chambre commence la discussion de la proposition de M. E. Farcy, tendant à prévenir les accidents et les collisions en mer.

M. l'amiral Montaignac, ministre de la marine, monte à la tribune pour demander que l'on revienne sur la demande d'urgence, déjà votée, une commission maritime étant nommée et fonctionnant très régulièrement.

MM. Jaurès et Farcy viennent protester contre ce qu'est venu demander M. le ministre, et l'Assemblée, consultée, décide que le caractère d'urgence de cette loi est retiré. Elle décide, en outre, de passer à la deuxième délibération.

L'Assemblée passe ensuite à la deuxième délibération sur les propositions Leroyer, Gaucien-Arnoult et consorts, relatives à la création de facultés de médecine à Lille et dans d'autres grandes villes.

M. Bonisson développe son contre-projet proposé à la création de six facultés. L'orateur déclare qu'une seule faculté lui paraît suffisante.

M. Ducarre défend le projet au nom de la commission et conclut en disant que la commission demande au moins deux facultés nouvelles.

M. A. Naquet combat le projet et dit que l'on ferait mieux d'améliorer l'enseignement médical dans les facultés existantes.

M. le rapporteur Paul Bert dit que les réformes à opérer n'excluent pas la création de deux facultés à Lyon et à Bordeaux.

Le contre-projet de M. Bonisson est mis aux voix. M. E. Arago déclare que la commission, d'accord avec le gouvernement, repousse le contre-projet.

Le contre-projet Bonisson est rejeté par 487 voix contre 141.

M. Testelin est l'auteur d'un amendement réclamant pour Lille une faveur égale à celle que la commission accorde à Lyon et à Bordeaux.

Il renvoie cet amendement à la troisième délibération.

Un autre amendement, réclamant la création d'une faculté de médecine à Nantes est également renvoyée à la troisième délibération.

Les articles 1, 2 et 3 du projet sont successivement adoptés.

L'Assemblée décide ensuite qu'elle passera à une troisième délibération.

Un projet portant ouverture au ministre des finances, d'un crédit de 350,000 fr., pour remboursements relatifs à des importations d'huiles minérales, d'origine anglaise, est adopté par 391 voix contre 1.

Un projet tendant à modifier l'art. 105 du code forestier est également adopté.

Le projet Denormandie est porté, sur la demande du ministre de la guerre, en tête de l'ordre du jour de demain.

La séance est levée à 5 h. 30.

On lit dans le Journal officiel: « Dimanche 28 juin, le maréchal-président de la République passera en revue, sur le terrain des courses de Longchamps, les troupes de diverses armes appartenant aux garnisons de Paris, Versailles et environs. »

« La revue commencera à trois heures de l'après-midi. Le maréchal président montera à cheval à trois heures moins un quart à la porte de Boulogne. »

« MM. les officiers généraux non pourvus de commandement et MM. les attachés militaires étrangers qui désireront assister à cheval à cette revue, sont invités à accompagner le maréchal-président, et se réuniront, à cet effet, à la porte de Boulogne. »

« Les officiers généraux qui répondront à cette invitation auront la grande tenue de service et le pantalon garance. Les attachés militaires étrangers devront être en uniforme. »

Le roi des Pays-Bas est attendu prochainement à Paris.

Sa Majesté néerlandaise, qui voyage incognito, ne fera que traverser Paris, se rendant à son château de Montreux, en Suisse, où elle passera le reste de l'été.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France constate les résultats suivants: Augmentation: sur l'encaisse métallique, 9,430,000 fr.; avances sur lingots et titres, 1,221,000 fr.; sur les comptes particuliers, 6,365,000 fr.; sur les bons du trésor, stationnaire. — Diminution: sur le portefeuille commercial, 5,499,000 fr.; sur la circulation des billets, 318,000 fr.; sur les comptes du trésor, 355,000 fr.

Les représentants des puissances étrangères au Japon viennent de conclure avec le mikado une convention, en vertu de laquelle les étrangers pourront voyager librement dans l'intérieur du pays au-delà des limites fixées par les traités antérieurs, soit dans un simple but de promenade, soit pour y faire du commerce, à la condition d'être munis d'un passe-port qui leur sera délivré par les autorités japonaises, sur la demande de leur ministre ou de leur consul.

Ils devront, à titre de caution, déposer chez le ministre ou le consul de leur nationalité une somme de 200 dollars.

La convention, en dix articles, examine les cas où, par suite de contravention, cas 200 dollars seraient confisqués en tout ou partie. Elle prévoit les infractions faites par les étrangers aux lois japonaises, et définit les attributions respectives des autorités locales et des ministres résidents.

C'est en somme un progrès considérable et que le commerce sera le premier à reconnaître.

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 27 JUIN 1874.

## ZINGARA

I. — LES TROIS DAMES NOIRES.

Vers les premiers beaux jours du printemps de 1676, un cœur, oiseau de deuil, arrivait de Paris, entra dans la grande cour d'honneur du château de Versailles.

Le cocher prit à gauche et vint arrêter les chevaux devant le péristyle des appartements attribués à celui des quatre gentilshommes de la chambre qui se trouvait être de quartier.

C'était présentement le duc de Gèvres.

Un valet de pied ayant ouvert la portière du carrosse, trois femmes vêtues de noir en descendirent.

La plus jeune — vingt-cinq ans à peine — était remarquablement belle; une taille de déesse, comme on disait alors; les yeux et la chevelure de Vénus; un teint de lys et de rose, que faisait ressortir davantage encore sa grande toilette de veuve.

A la tristesse dont rien ne semblait pouvoir la distraire, se mêlait néanmoins de l'étonnement, de la curiosité, quelque chose d'étudié comme un rôle. Rien de provincial, une étrangère, peut-être.

Assurément, la seconde des trois dames venait pour la première fois à la

cour, mais elle paraissait appartenir à la bonne vieille bourgeoisie parisienne. Cinquante ans, du reste, et toute à sa douleur. De temps en temps, comme pour se donner du courage, elle murmurait: « Oh! mon pauvre enfant! » Ce devait être un fils qu'elle pleurait.

La troisième était aussi une mère, une grand-mère peut-être, mais une vraie grande dame, imposante et majestueuse sous ses cheveux blancs. Elle semblait à Versailles comme chez elle, et marchant droit à l'huissier de service:

— Je suis attendue, lui dit-elle; annoncez la marquise douairière de Perdaillan.

Le duc de Gèvres accorda tout de suite audience; il fit mieux, il vint à la rencontre de sa noble parente.

Mais, apercevant les deux autres femmes qui, sur une muette invitation de la marquise, l'avaient suivie à distance:

— Vous n'êtes donc pas venue seule? lui demanda-t-il.

— Ah! répondit-elle, j'eusse voulu pouvoir amener avec moi toutes celles qu'a frappé le même malheur.

— Quoi! ces dames...

— Oui! une d'elle est Mme Gaudoin... vous savez, Gaudoin, qui fut prévôt des marchands.

On s'est toujours incliné devant les millions. Gaudoin était ce riche négociant qui, six ans plus tôt, avait servi de type à Molière pour peindre son bourgeois gentilhomme.

— C'est à ma prière qu'elle a bien

voulu m'accompagner, reprit la marquise.

Et, désignant la seconde de ses compagnes, elle ajouta:

— Madame, au moment où nous allions partir, est venue d'elle-même se rejoindre à nous... Une anglaise...

Avec une révérence des plus aristocratiques la blonde veuve se nomma:

— Lady comtesse de Guilford.

Le vieux courtisan, de même qu'il avait salué la fortune, salua plus bas encore la beauté.

— Voilà, poursuivit-elle avec un accent qui tenait plutôt de l'italien, voilà plus d'une semaine que le comte, mon mari...

— Permettez!... l'interrompit le duc, c'est au roi qu'il faudra dire cela. Je n'attendais que la marquise... Je vais solliciter l'agrément de Sa Majesté, qui daignera, je l'espère, vous recevoir toutes les trois. Mesdames, veuillez patienter un instant, je reviens.

Et, par la porte qui communiquait directement avec le cabinet royal, il disparut.

Mme Gaudoin, brisée d'émotion, toute tremblante d'effroi, se laissa tomber dans un fauteuil, où bientôt elle reçut les encouragements de la marquise. Quant à lady Guilford, debout auprès de la haute fenêtre, elle semblait regarder les jardins qu'achevaient alors des milliers de travailleurs, sans compter les artistes.

Sur le visage, ainsi dissimulé, de la belle insulaire, on eût été surpris de

lire la satisfaction, l'ironie d'un étrange orgueil.

Le duc ne tarda pas à reparaitre en disant ce seul mot:

— Venez!

Un instant plus tard, les trois dames noires se trouvaient en présence du roi.

Le roi, c'était Louis XIV. Il avait alors trente-huit ans; il était dans tout l'éclat, dans toute la splendeur de sa gloire. Presque l'apogée du grand règne.

Il y avait dans sa personne, dans son regard, une telle autorité, une telle majesté, que l'étrangère elle-même en demeura tout d'abord interdite et baissa ses grands yeux bleus.

Le palais, bien qu'à peu près terminé, n'était pas encore la résidence officielle de son créateur et maître. Il y passait quelques jours afin de donner ses derniers ordres. Un groupe d'hommes attentifs et respectueux l'entouraient, déroulant des plans ou des esquisses. C'étaient Mansart, Lenôtre, Coysevox, Coyppel, Jouvenet et plusieurs autres: des peintres, des sculpteurs, des architectes.

Il les quitta pour recevoir l'hommage des trois visiteuses, qu'il daigna gratifier d'un geste nuancé d'après leur rang.

La marquise elle-même, après trois profondes révérences, resta silencieuse, l'étiquette étant de ne répondre que lorsque le souverain vous avait interrogé.

— Duc, dit-il au vieux gentilhomme qui faisait les fonctions de chambellan, je pense que M. de la Roynie est arrivé?

— C'est l'heure où il devait venir prendre l'ordre, répondit le duc.

— Qu'il entre! ordonna le maître.

A l'empressement, au sourire du courtisan, on put deviner que le célèbre lieutenant de police ne figurait pas au nombre de ses amis.

M. de la Roynie parut sur le seuil.

C'était un homme d'environ cinquante ans, à la physionomie commune mais intelligente, énergique et portant ce cachet de dignité sévère qui caractérise les portraits de ses contemporains. Premier titulaire de sa haute fonction, il la remplissait depuis neuf années avec une initiative, une perspicacité, des talents au-dessus de tout éloge.

Il n'allait pas en recevoir ce jour-là: le francement des sourcils de ce Jupiter tonnant qui s'appelait Louis XIV l'annonçait de reste.

Avant même que le lieutenant de police se fût relevé de sa prosternation cérémoniale:

— Monsieur dit le roi, si vous êtes ici, c'est afin d'écouter ce que nous allons entendre...

Puis, se retournant avec bienveillance vers la marquise:

— Parlez, madame.

— Sire, commença-t-elle, vingt-six jeunes gens ont disparu depuis quatre mois dans votre capitale, et sans qu'on puisse retrouver leurs traces. Le plus jeune venait d'avoir vingt-sept ans. Le plus âgé n'en avait pas encore trente.

(A suivre)